

Différentes approches de la tarification énergétique

I) Approche économiste de la fixation des prix

L'approche économiste de la fixation des prix se donne comme objectif de déterminer une tarification fondée sur la théorie économique : la structure des prix découle alors de celle des coûts d'approvisionnement, de production, stockage et distribution.

Cette approche a le mérite de la cohérence avec la politique économique d'ensemble.

On pourra s'éloigner de ses conclusions au prix de l'introduction de diverses distorsions quelquefois difficiles à corriger, qu'il importe d'avoir identifiées.

Voici le schéma de base correspondant. Il montre que les prix se composent de trois éléments distincts :

- tout d'abord les prix internationaux, qui sont une variable exogène, c'est-à-dire que le gouvernement ne contrôle pas
- ensuite les coûts techniques, décomposables en coûts "offre" et en coûts "usager"
- et enfin la politique économique, comportant notamment les taxes.

Les prix recherchés pour les énergies doivent donc refléter cette structure.

En pratique, deux possibilités existent pour fixer les prix des diverses énergies : la tarification au coût moyen et la tarification au coût marginal.

II) Tarification au coût moyen

Au nom de l'égalité de tous les citoyens devant le service public, la tarification au coût moyen préconise qu'une tarification uniforme soit établie, pour tous, en tout lieu du territoire, et à toute période.

Si le principe égalitaire du tarif unique est tout à fait séduisant sur le plan philosophique, il présente en revanche l'inconvénient de ne pas refléter le coût réel que chaque usager peut représenter pour la collectivité nationale.

Les exemples de ce type de tarification sont multiples.

On connaît leur vertu bénéfique, mais ils peuvent dans certaines situations conduire à des aberrations économiques.

C'est ainsi par exemple qu'en France, au nom de ce principe, l'électricité est vendue à des coûts largement inférieurs à ceux de production dans certains départements d'outre-mer.

III) Tarification au coût marginal

Le principe de la tarification au coût marginal est de faire payer à l'utilisateur un prix qui correspond au coût réellement supporté par la collectivité du fait de sa présence sur le marché.

La différenciation se fait non "à la tête du client", mais bien en fonction du prix de revient lié à sa demande d'énergie.

Le système de tarification modulé entre les différentes classes d'utilisateurs relève de ce principe : tarification selon le niveau de tension, selon la période de la journée (heures pleines, heures creuses) ou de l'année (électricité d'été ou d'hiver).

Un tel mécanisme présente l'avantage de ne pas introduire de distorsions dans la structure des coûts et donc de rendre plus aisée la recherche de l'équilibre financier des opérateurs, troisième des grandes considérations que nous avons énoncées plus haut.

En revanche, ce mécanisme n'inclut pas l'élément d'équité sociale ni de préoccupation redistributive.

Il est donc souvent nécessaire de l'amender pour redresser ces insuffisances.

A titre d'exemple, la tarification électrique française relève des deux principes d'équité et de coût marginal : il y a modulation des tarifs en fonction des demandes moyennes de différentes catégories d'usagers, mais le prix est le même pour tous les usagers d'une même catégorie.

IV) Approche politique de la fixation des prix

Une approche opposée à la vision économiste des choses consiste à ignorer délibérément la structure des coûts pour se préoccuper uniquement des finalités.

Une fois les objectifs à atteindre définis, les prix sont fixés de manière politique pour orienter les choix des usagers vers ces objectifs.

La préoccupation d'orthodoxie économique passe alors au second plan, pour être remplacée par des préoccupations d'indépendance nationale, de redistribution sociale, d'industrialisation, ou encore d'aménagement du territoire.

Par le biais soit de subventions à des productions nationales, soit de taxation des importations, il est possible à la puissance publique d'introduire des distorsions qui ont pour effet de rendre compétitives des énergies nationales qui ne le seraient pas sans ces « coups de pouce ».

Notez toutefois que ces distorsions ont toujours un coût, supporté soit par le contribuable, soit par l'utilisateur.

V) Difficultés pratiques de la tarification

En pratique, la politique tarifaire est un compromis entre les trois attitudes contrastées que nous avons étudiées, l'approche économique au coût moyen, l'approche économique au coût marginal et l'approche politique.

De plus, la mise en application d'une politique tarifaire se heurte à diverses difficultés :

- tout d'abord l'incertitude des prix internationaux, sur lesquels les gouvernements n'ont aucun contrôle
- ensuite la nécessité de tenir compte du coût des équipements, car les besoins à satisfaire ne peuvent être satisfaits que grâce à un équipement consommateur d'énergie. Toute politique d'encouragement à la substitution inter-énergétique par les prix doit tenir compte de ce facteur
- enfin l'existence d'effets externes difficilement estimables *a priori*. Le secteur énergétique baigne dans l'ensemble de l'économie. En tant que tel, il interagit avec elle de manière forte.

Toute politique énergétique a des effets importants sur l'économie, qu'il s'agisse de l'endettement, du chômage, du prélèvement sur l'épargne, des recettes fiscales, ou encore de la pollution, effets qui peuvent rarement être estimés de manière précise.

Il est donc particulièrement souhaitable d'être prudent dans l'évolution des politiques tarifaires.